

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune *de MONTEPILLOY*

APPROBATION

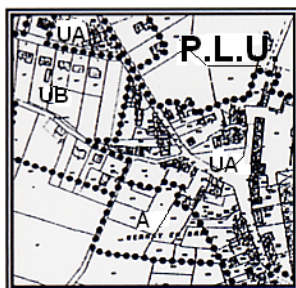
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 26 06 2019

LE MAIRE

Patrice CORNU

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°8
NOTICE ORDURES
MENAGERES

ORDURES MENAGERES

La commune de Montépilloy intègre au 01 janvier 2017 la communauté de communes Senlis Sud Oise qui regroupe 17 communes.

- Aumont-en-Halatte
- Barbery
- Borest
- Brasseuse
- Chamant
- Courteuil
- Fleurines
- Fontaine-Chaalis
- Montépilloy
- Mont-l'Évêque
- Montlognon
- Pontarmé
- Raray
- Rully
- Senlis
- Thiers-sur-Thève
- Villers-Saint-Frambourg - Ognon

Les déchets ménagers sont collectés (poubelles noires) une fois par semaine par un prestataire privé (VEOLIA) géré par la communauté de communes Senlis Sud Oise avec mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2016.

Les déchets verts sont collectés une fois par semaine du 15 mars au 30 novembre pour les habitants ayant souscrit un contrat d'enlèvement particulier sur paiement d'un forfait.

Les encombrants sont ramassés à des dates fixées par la communauté de communes : trimestriellement le mercredi matin aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Les emballages (carton, aluminium, plastique) et les journaux sont collectés (poubelle jaune) une fois par semaine par un prestataire privé (VEOLIA) géré par la communauté de communes Senlis Sud Oise.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTEPILLOY

APPROBATION

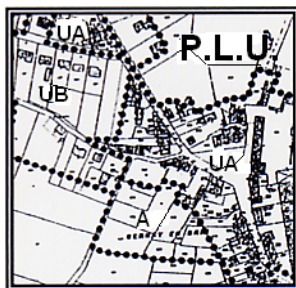
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 26 06 2019

LE MAIRE

Patrice CORNU

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : francois.xa@wanadoo.fr



PIECE N°9.1

NOTICE EAU
POTABLE

NOTICE EAU POTABLE

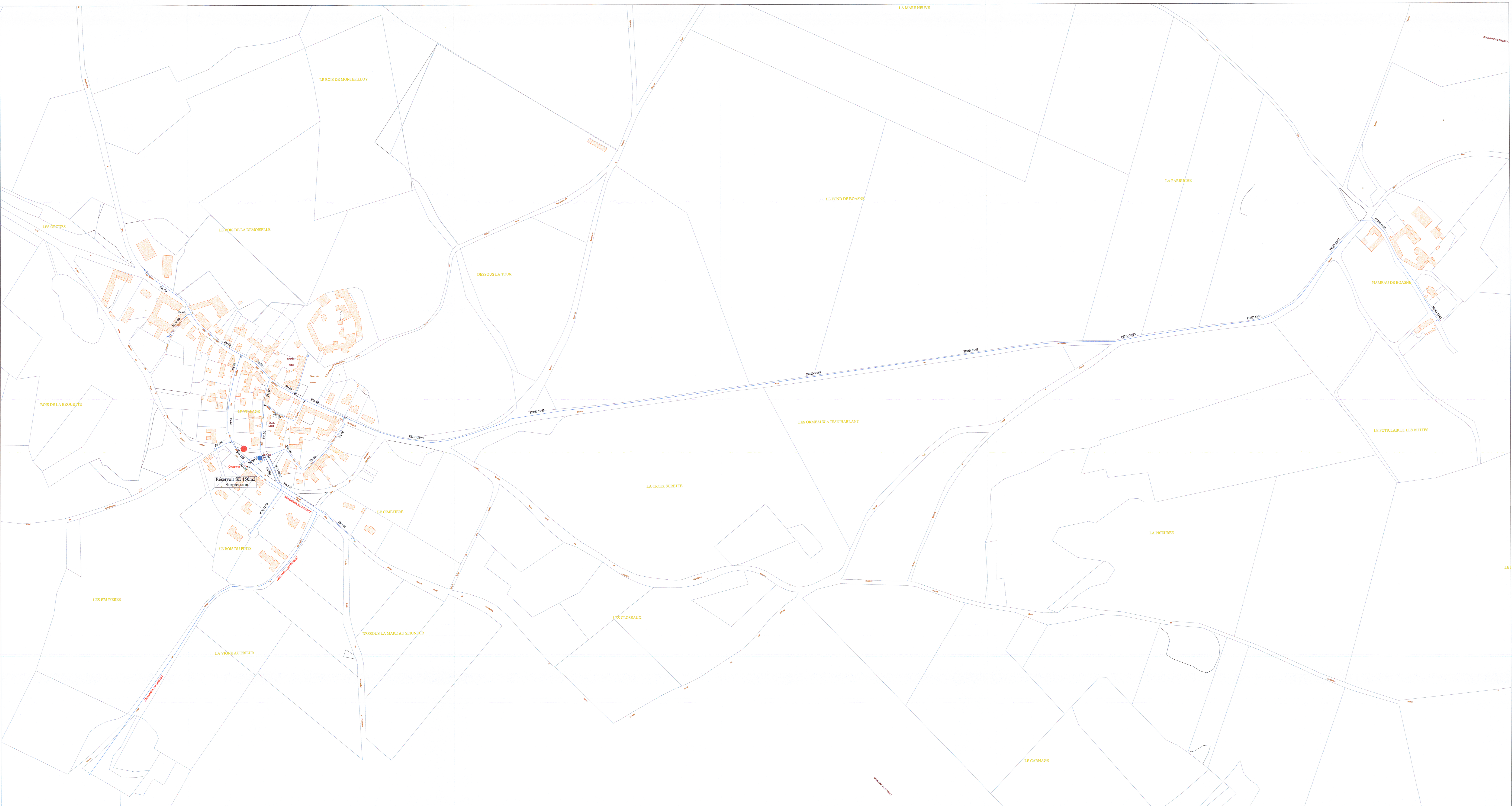
L'eau distribuée sur le village provient de 3 forages situés sur la commune de Montlognon et gérés par le « Syndicat Intercommunal des eaux de Montlognon ».

La gestion des réseaux a été confiée à VEOLIA EAU par la signature d'une convention sur la gestion au quotidien du service de distribution d'eau potable.

La commune dispose d'un réservoir de 150 mètres cube.

La défense incendie est assurée correctement sur le village par le réservoir (150 m3) et la mare et sur le hameau de Boasne par la mare.

L'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique ; régulièrement analysée par l'ARS (Agence Régionale de Santé des Hauts de France) qui donne la conclusion sanitaire suivante : « L'eau de la commune de Montépilloy provient des 3 captages de la commune de Montlognon qui ont présenté une eau de bonne qualité sur le plan bactériologique. L'eau est conforme par rapport aux valeurs réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates et pesticides) ainsi que pour les substances toxiques.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune
de **MONTEPILLOY**

APPROBATION

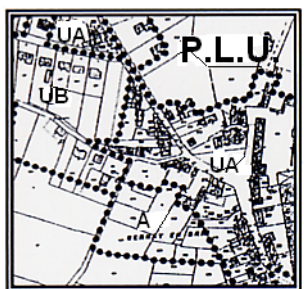
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 26 06 2019

LE MAIRE

Patrice CORNU

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°9.2

PLAN EAU
POTABLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTEPILLOY

APPROBATION

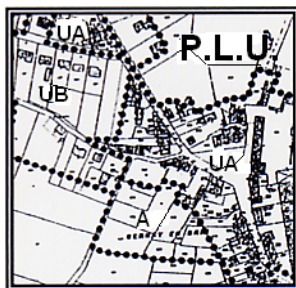
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 26 06 2019

LE MAIRE

Patrice CORNU

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°10.1

NOTICE
ASSAINISSEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE MONTEPILLOY

NOTICE ASSAINISSEMENT

La commune ne dispose actuellement d'aucun réseau d'assainissement des eaux usées.

Le réseau d'écoulement du pluvial figure à la pièce N°10.2

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTEPILLOY

APPROBATION

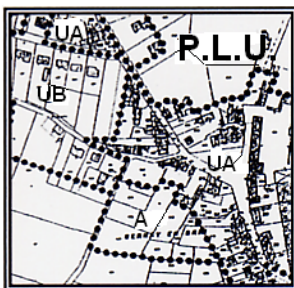
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 26 06 2019

LE MAIRE

Patrice CORNU

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°10.2

CHEMINEMENT
DES EAUX
PLUVIALES

Commune de MONTEPILLOY (60)

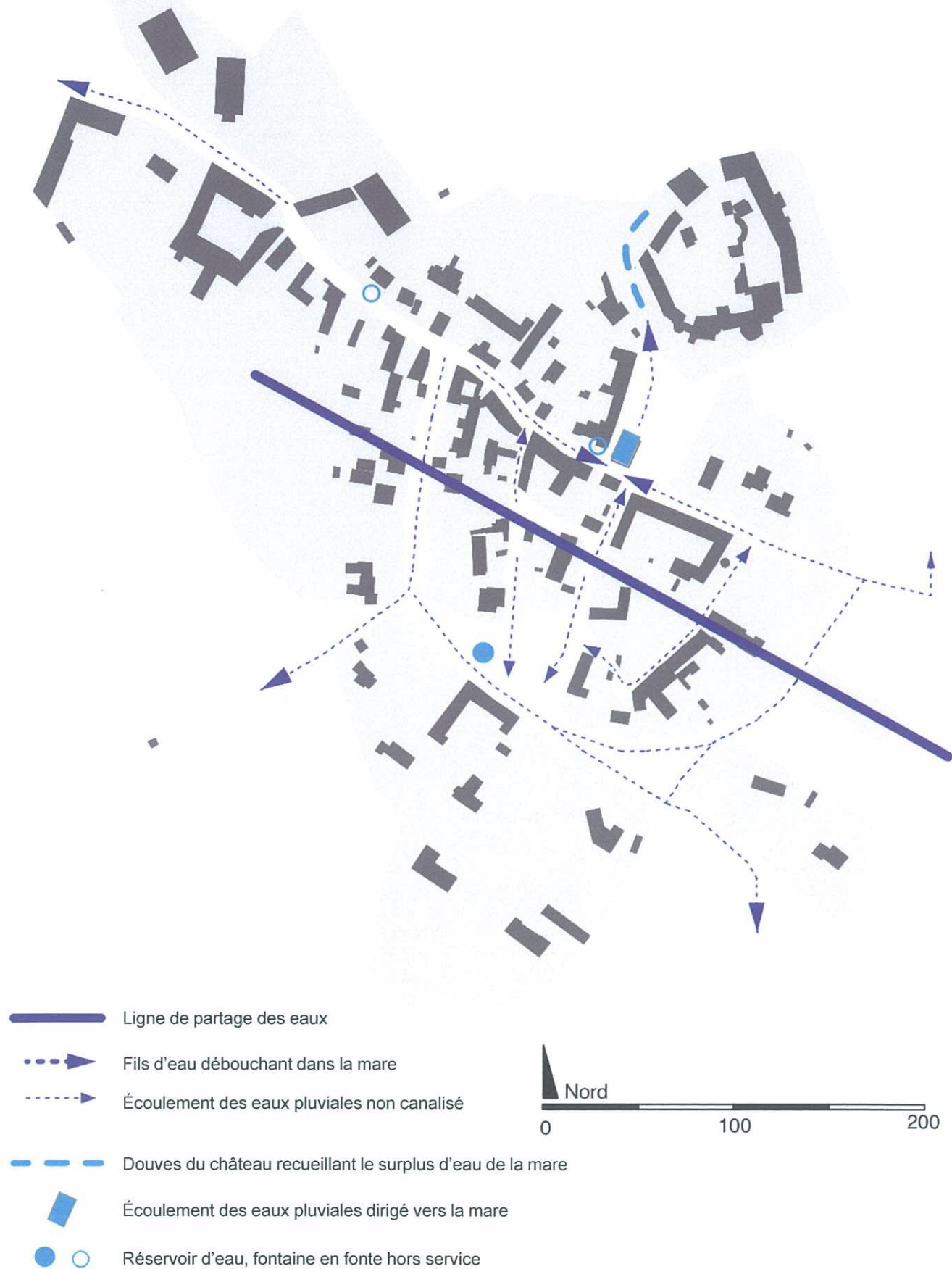
Cheminement des eaux pluviales sur le village et le
hameau de Boasne

Pièce N° 10.2

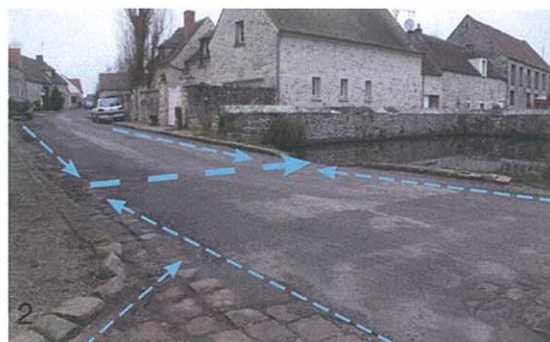
Élaboration du PLU
Document arrêté le

Document approuvé le

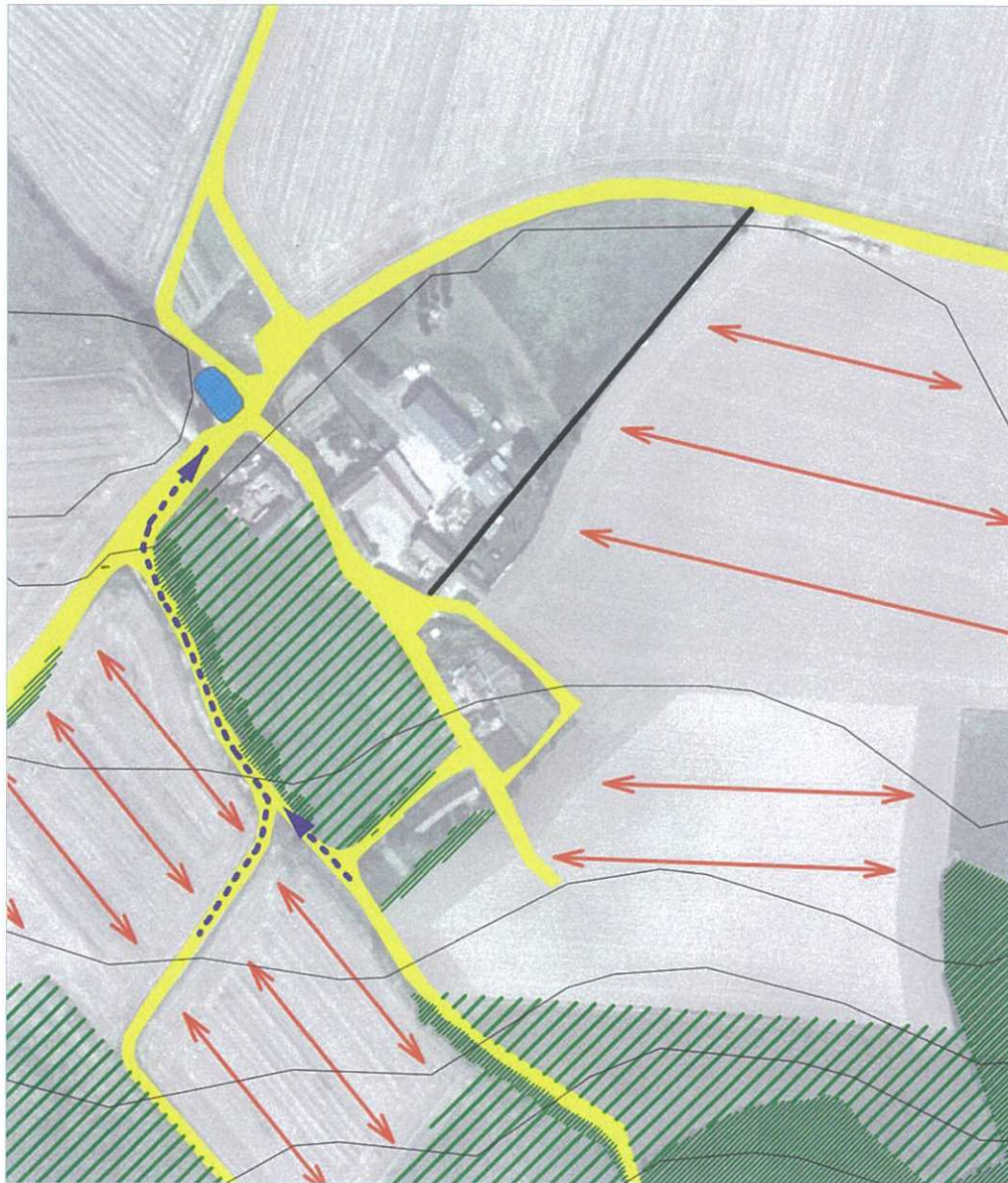
Cheminement des eaux pluviales sur le village



Cheminement des eaux pluviales sur le village



Cheminement des eaux pluviales sur le hameau de Boasne



-  espace public
-  boisement
-  pâture, jachère
-  ruissellement sur l'espace public
-  sens des sillons

